

Loi de finances pour la gestion de l'année 2022

*Entrée en vigueur le 1^{er} janvier
2022*

Janvier 2022



Présentation générale du budget de l'Etat



Loi de Finances Rectificative 2021

Loi de Finances Rectificative

Les Réalisations

RECETTES (en Millions de dinars)	Budget 21	LFR 21	Var	en %
Recettes fiscales	29 825	30 816	991	3%
Dont IRPP	9 662	9 510	-152	-2%
Dont TVA	7 553	8 700	1 147	15%
Recettes non fiscales	3 284	3 633	349	11%
Ressources financières	18 695	21 071	2 376	13%
TOTAL RECETTES	51 804	55 520	3 716	7%

DEPENSES (en Millions de dinars)	Budget 21	LFR 21	Var	en %
Dépenses de gestion	29 025	35 938	6 913	24%
Dont salaires	20 118	20 345	227	1%
Dépenses d'investissements	7 148	4 218	-2 930	-41%
Services de la dette	15 531	15 214	-318	-2%
Dettes et avances au trésor	100	150	50	50%
TOTAL DEPENSES	51 804	55 520	3 715	7%

Taux de croissance de 2,6% (contre 4%)

Fixation du taux de change du \$ à hauteur de 2,8 DT

Déficit budgétaire 7,8% du PIB contre un taux prévu de 6,6%

Ajustement du prix du baril à hauteur de 70\$ contre 45\$

- Augmentation du budget de 7%.
- Un endettement public actualisé à 107 844 MTND (85,6%) contre 109 236 (90,2%).
- Augmentation des recettes fiscales de 991 MD soit de 3%.
- La TVA (1147 MTND) : reprise graduelle de la consommation en 2021.
- La production de pétrole a augmenté de 29,9% par rapport à 2020. Cela est dû principalement à l'entrée en production des champs pétroliers de Halk el Menzel et de Nawara en Janvier 2021.
- Augmentation des dépenses salariales de 227 MTND soit de +1%.

Budget 2022

Hypothèses de base

Hypothèses de base

	<u>LF 20</u>	<u>LF 21</u>	<u>LF 22</u>
Taux de croissance	2,7% (contre -7,3% actualisé)	4% (contre 2,6% actualisé)	2,6%
Prix baril de pétrole	65\$ (actualisé à hauteur de 43\$)	45\$ (actualisé à hauteur de 70\$)	75\$ (le cours actuel est de 88\$)
Cours de change USD	2,7	2,8	2,92 (2,89 actuellement)
Endettement public	94 068 MTND (actualisé à 97 706 MTND soit 88% du PIB)	109 236 MTND (actualisé à 107 844 MTND soit 85,6% du PIB)	114 142 MTND (82,6% du PIB)
Déficit budgétaire	3% du PIB (actualisé à 11,4%)	6,6% du PIB (actualisé à 7,8%)	6,2% du PIB

Budget 2022

Les équilibres budgétaires

Equilibre budgétaire

**Le budget de 2022 représente 43,2% du PIB, contre 44,1% en 2021,
67,24% du budget est alloué aux dépenses de gestion contre 64,73% en
2021,
37,65% du budget est alloué aux salaires,
61,25% du budget est financé par des recettes fiscales.**

RECETTES (en Millions de dinars)	Budget 10	LF 21	LFR 21	LF 22	Var LF22/LFC21		Var LF22/LF10	
					Var	en %	Var	en %
Recettes fiscales	10 913	29 825	30 816	35 091	4 275	14%	24 178	222%
Dont impôts sur les revenus	2 138	9 662	9 510	10 459	949	10%	8 321	389%
Dont TVA	3 375	7 553	8700	9 976	1276	15%	6 601	196%
Recettes non fiscales	1 933	3 284	3 633	3 527	-106	-3%	1 594	82%
Ressources financières	5 389	18 695	21 071	18 673	-2 398	-11%	13 284	247%
TOTAL RECETTES	18 235	51 804	55 520	57 291	1 771	3%	39 056	214%
DEPENSES (en Millions de dinars)	Budget 10	LF 21	LFR 21	LF 22	Var LF22/LFC21		Var LF22/LF10	
					Var	Var %	Var	en %
Dépenses de gestion	9 950	29 025	35 938	38 526	2 588	7%	28 576	287%
Dont salaires	6 825	20 118	20 345	21 573	1 228	6%	14 748	216%
Dépenses d'investissements	3 658	7 148	4 218	4 183	-35	-1%	525	14%
Services de la dette	3 640	15 531	15 213	14 482	-731	-5%	10 842	298%
Dépenses fonds spéciaux de trésor	988	100	150	100	-50	-33%	-888	-90%
TOTAL DEPENSES	18 235	51 804	55 520	57 291	1 772	3%	39 056	214%

Les recettes

RECETTES (en Millions de dinars)	Budget 10	LF 21	LFR 21	LF22	Var LF22/LFR21		Var LF22/LF10	
					Var	en %	Var	en %
Ressources propres								
Recettes fiscales ordinaires	10 913	29 825	30 816	35 091	4 275	14%	24 178	222%
• Impôts directs	4 596	12 905	13 214	14 570	1 356	10%	9 974	217%
Impôts sur les revenus	2 138	9 662	9 510	10 459	949	10%	8 321	389%
Impôts sur les sociétés	2 458	3 243	3 704	4 112	408	11%	1 654	67%
• Impôts et taxes indirects	6 317	16 920	17 602	20 521	2 919	17%	14 204	225%
Droits de douane	515	1 303	1343	1 856	513	38%	1 341	260%
TVA	3 375	7 553	8700	9 976	1 276	15%	6 601	196%
Droits de consommation	1 540	3 711	3466	3 930	464	13%	2 390	155%
Autres	887	4 353	4093	4 758	665	16%	3 871	436%
Recettes non fiscales	1 933	3 284	3 633	3 527	-106	-3%	1 594	82%
Ressources financières	5 389	18 695	21 071	18 673	-2 398	-11%	13 284	247%
Ressources d'emprunts intérieurs	2 950	5 580	8120	7 331	-789	-10%	4 381	149%
Ressources d'emprunts extérieurs	1 118	13 015	12 150	12 652	502	4%	11 534	1032%
Recouvrement du principal des emprunts et autres recettes	333	0	0	0	0	0	-333	-100%
Ressources des fonds du trésor	988	100	801	-1 310	-2 111	-264%	-2 298	-233%
TOTAL RECETTES	18 235	51 804	55 520	57 291	1 771	3%	39 056	214%

Les dépenses

DEPENSES (en Millions de dinars)	Budget 10	LF 21	LFR 21	LF22	Var LF22/LFR21		Var LF22/LF10	
					Var	en %	Var	en %
DEPENSES DE GESTION	9 950	29 025	35 938	38 526	2 588	7%	28 576	287%
Salaires	6 825	20 118	20 345	21 573	1 228	6%	14 748	216%
Moyen de Service	771	1 900	2 186	1 987	-199	-9%	1 216	158%
Intervention Publique	2 189	6 607	12 896	14 267	1 371	11%	12 078	552%
Dépenses de gestion Imprévues	165	400	511	699	188	37%	534	324%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 658	7 148	4 218	4 183	-35	-1%	525	14%
SERVICE DE LA DETTE	3 640	15 531	15 213	14 482	-731	-5%	10 842	298%
Remboursement du principal de la dette publique	2 400	11 501	11 129	10 025	-1 104	-10%	7 625	318%
Intérêts de la dette publique	1 240	4 030	4 084	4 457	373	9%	3 217	259%
DEPENSES FONDS SPECIAUX DE TRESOR	988	100	150	100	-50	-33%	-888	-90%
TOTAL DEPENSES	18 235	51 804	55 520	57 291	1 772	3%	39 056	214%

Loi de finances 2022 : principales dispositions



**Appui aux entreprises économiques,
promotion de l'emploi et de l'investissement**

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.18

Création d'une ligne de financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Apport de la Loi de Finances 2022

La ligne de financement est créée pour le soutien des entreprises de l'économie sociale et solidaire, à travers l'octroi de **crédits à des conditions préférentielles**.

- **Montant** : une dotation de **30 Millions de Dinars** sur les ressources du fonds national de l'emploi au profit de cette ligne.
- **Période**: crédits octroyés du **1^{er} Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2024**.
- **Gestion**: La **BTS** prendra en charge la gestion de cette ligne suite à une convention signée avec le **ministère des finances** et le **ministère chargé de l'emploi**.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.19

Bonification des taux d'intérêt sur les crédits d'investissement

Législation au 31/12/2021

En vertu de la loi relative à **l'amélioration du climat de l'investissement**, l'Etat prend en charge la différence entre les intérêts sur crédits d'investissement et le TMM dans **la limite de 3 points**

- **Bénéficiaires:** cet avantage est octroyé aux **PME** du secteur agricole et des secteurs productifs,
- **Condition:** la marge des banques et des établissements financiers ne doit pas dépasser **3,5%**.
- **Sont exclus:** le secteur de commerce, le secteur financier, le secteur de promotion immobilière et le secteur d'hydrocarbures et des mines.
- **Période d'application :** les crédits octroyés du **1^{er} Janvier 2019** au **31 Décembre 2020**.

Apport de la Loi de Finances 2022

Inchangés

Extension de la période d'application du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

- Pour 2022, un **décret présidentiel** fixera les conditions et procédures de bénéfice de cet avantage.
- Selon le *décret gouvernemental 2019-1178* et la *circulaire 2020-04 de la Banque Centrale*, seules les PME dont le coût d'investissement (y compris les investissements de création et d'extension) varie entre **150 Mille Dinars** et **15 Millions de Dinars** peuvent bénéficier de cet avantage.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.20

Réévaluation des immeubles selon leur valeur réelle 1/2

Législation au 31/12/2021 (art. 19 LF 2019)

Les **sociétés** exerçant dans le secteur de l'**industrie** peuvent procéder, à la réévaluation de la **VCN** des éléments de leur actif immobilisé et bénéficier des avantages suivants:

- La **plus value de réévaluation** qui en découle sera exonérée de l'IS;
- Les **amortissements supplémentaires** calculés sur la base de la nouvelle valeur comptable nette réévaluée sont déductibles du résultat fiscal.
- La **plus value de cession** des éléments de l'actif réévalués est exonérée de l'IS, et ce, à concurrence de la plus value de réévaluation. Cependant, la **moins value de cession** n'est pas déductible à concurrence de la plus value de réévaluation constatée.

Conditions:

- La plus-value de réévaluation doit être portée à un **compte spécial de réserve**, au passif du bilan, non distribuable ni utilisable pendant au moins **5 ans**;
- Les valeurs réelles après réévaluation ne doivent pas dépasser la valeur obtenue par application des **indices** indiqués par un **décret gouvernemental**;
- Les montants des amortissements restant à admettre en déduction doivent être échelonnés au moins sur **5 ans**.

Cette réévaluation ne concerne pas:

- **Les immeubles bâtis et non bâtis**
- Les actifs ayant bénéficié de l'amortissement supplémentaire de 30%.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.20

Réévaluation des immeubles selon leur valeur réelle 2/2

Apports de la Loi de Finances 2022

Introduction de la possibilité de réévaluation **des immeubles bâtis et non bâtis** constituant un élément de l'actif immobilisé du bilan de l'**exercice 2021 et ultérieurs**.

- **Toutes les sociétés** peuvent procéder à l'application de cette réévaluation, cependant, les **PP** ne sont pas couverts par le champs d'application;
- La **plus-value** de réévaluation sera **exonérée de l'IS**, cependant, la **moins-value** ne sera **pas déductible**;
- De même la **plus-value** de cession de ces immeubles n'est pas soumise à l'IS, à concurrence de la plus-value de réévaluation, la moins-value n'est pas déductible à concurrence de la plus-value de réévaluation.

Conditions:

- La **plus-value** de réévaluation doit être portée à un compte spécial de réserve au passif du bilan, non utilisable sauf **en cas de cession de l'actif**;
- Les valeurs réelles après réévaluation ne doivent pas dépasser la valeur obtenue par application des **indices** fixés par un **décret présidentiel**;
- Les immeubles réévalués, **ne doivent pas être cédés** pendant **une période minimale de 10 ans** (à compter du 1^{er} Janvier de l'année suivant la réévaluation).



Cette LF n'a pas prévu la possibilité de déduction des amortissements supplémentaires suite à la réévaluation des immeubles bâtis et non bâtis.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Encouragement à financer les dépenses R&D

Art.21

Apports de la Loi de Finances 2022

Mesure

Octroi d'une **déduction supplémentaire de 50%** des dépenses de recherche et développement engagées par l'entreprise.

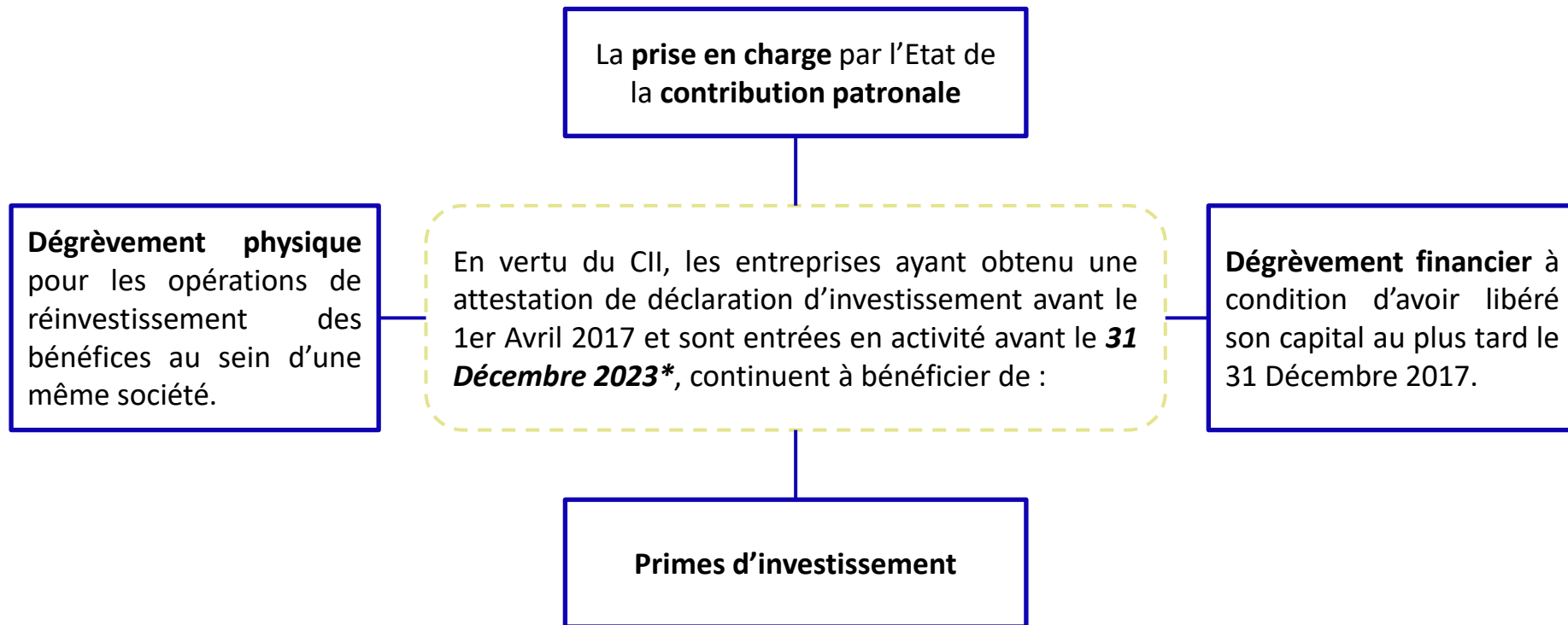
Conditions

1. Cette déduction supplémentaire est applicable dans le cadre de **conventions conclues** avec les établissements publics de recherche scientifique (y compris les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises habilités à la recherche).
2. Elle est plafonnée à **200 Milles Dinars** (Plafond annuel).
3. La contribution de l'entreprise **ne doit pas être inférieure à 10% du total des dépenses de recherche et développement.**

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.22

Prorogation du délai de bénéfice des avantages fiscaux et financiers



* L'ancienne législation (*L'article 28 de la loi n° 2016-71 - Loi de l'investissement*) avait prévu un délai limite le **31 Décembre 2020**.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Octroi de délais supplémentaires aux SICAR et FCPR

Art.23

Législation au 31/12/2021

Les SICAR sont obligées d'employer leur capital et les montants placés auprès d'elles sous forme de fonds à capital risque **libérés au cours de l'année 2019**, dans un délai ne dépassant pas le **31 Décembre 2021**.

Apport de la Loi de Finances 2022

Extension du délai limite jusqu'au **31 Décembre 2022**.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.24

Exonération des intérêts provenant de comptes spéciaux d'épargne et d'emprunts obligataires

Législation au 31/12/2021

- La limite annuelle de la déduction sur la base imposable des PP est de **3 Milles Dinars** pour les intérêts des **comptes spéciaux d'épargne** ouverts auprès des banques ou de la caisse nationale de sécurité sociale et de **5 Milles Dinars** pour les **emprunts obligataires** y compris lesdits intérêts des comptes d'épargne.

Apport de la Loi de Finances 2022

- La limite annuelle de la déduction devient de **6 Milles Dinars** pour les intérêts des comptes spéciaux d'épargne et de **10 Milles Dinars** pour les emprunts obligataires y compris lesdits intérêts des comptes d'épargne.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.25

Augmentation des ventes locales pour les entreprises industrielles exportatrices

Apport de la Loi de Finances 2022

Les entreprises industrielles totalement exportatrices sont autorisées à **augmenter** au cours de **l'année 2022**, le taux d'écoulement sur le marché local de leurs produits à **50%** de leur **chiffre d'affaires à l'export réalisé au cours de l'année 2019**.



Les ventes sur le marché local de ces entreprises, sont soumises aux impôts, droits et taxes applicables au chiffre d'affaires réalisé sur le marché local conformément à la législation fiscale en vigueur.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.26

Renforcement de la compétitivité du secteur de transport aérien international

Apport de la Loi de Finances 2022

1

Suspension de TVA sur les importations et acquisitions locales des équipements, pièces, matières et services nécessaires à l'activité par les entreprises de transport aérien international.

2

Suspension de TVA en faveur des entreprises qui réalisent des services au sol effectués à l'intérieur des aéroports au profit des entreprises de transport aérien.



Cet avantage est octroyé sur la base d'une **attestation de suspension** de la TVA.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Art.27

Droits d'enregistrement sur les acquisitions de logements auprès de promoteurs immobiliers

Législation au 31/12/2021

Le droit d'enregistrement proportionnel de **3%** relatif aux logements construits par les promoteurs immobiliers est applicable sur la valeur excédant les **300 Milles Dinars**.

Apport de la Loi de Finances 2022

Augmentation de la valeur à partir de laquelle ce droit d'enregistrement proportionnel est applicable à **500 Milles Dinars**.

Demeurent exigibles, le droit d'inscription à la propriété foncière (CPF) de **1%** ainsi que le droit complémentaire de **2%** (si la valeur des immeubles varie de 500 Milles Dinars à 1 Million de Dinars) ou de **4%** (si la valeur des immeubles est supérieure à 1 Million de Dinars).

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Acquisitions en devise par les non-résidents

Art.28

Législation au 31/12/2021

Application du Droit d'enregistrement fixe de **25 Dinars** (par page) pour les immeubles bâtis acquis en devises par les non-résidents à **usage exclusif d'habitation**.

Apport de la Loi de Finances 2022

Le champ d'application de l'enregistrement au droit fixe (**30 Dinars / page**) a été étendu pour couvrir les **immeubles bâtis destinés à l'exercice d'une activité économique**.

Incitations et avantages fiscaux

Mesures post COVID au profit des entreprises touristiques et de l'artisanat

Art.61

Législation au 31/12/2021 (LF 21)

Prise en charge par l'Etat des **contributions patronales** au régime légal de sécurité sociale pendant la période allant du **1^{er} octobre 2020** jusqu'au **30 juin 2021**, pour les entreprises touristiques et de l'artisanat ayant suspendu leur activité temporairement partiellement ou définitivement ou affectées par le COVID-19.

Octroi d'une **prime exceptionnelle** aux employés de ces entreprises pour un **montant mensuel de 200 Dinars** durant toute la période de suspension de l'activité, et ce, pour une période maximale de 6 mois.

Conditions et modalités d'attribution de ce privilège seront fixées pour 2022 par un **arrêté conjoint du ministre des finances et du ministre des affaires sociales**.

Apports de la Loi de Finances 2022

Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale pour la période allant du **30 Juin 2021** au **31 Mars 2022**.

La **même prime exceptionnelle** de 200 Dinars sera également accordée en 2022 et dans les mêmes conditions avec extension du champ d'application aux **guides touristiques**.

Appui aux entreprises économiques, promotion de l'emploi et de l'investissement

Autres dispositions

Art.40, 42
62, 72

Art	Objet	Apport de la Loi de finances 2022
42	Allègement des procédures de l'enregistrement des actes de constitution des sociétés et des GIE	Les actes de constitution des sociétés ou des Groupements d'Intérêt Economique ne sont pas obligatoirement soumis à la formalité d'enregistrement.
62	Mesures de soutien pour la pharmacie centrale de Tunisie	Exonération des droits de douanes et suspension de la TVA pour les médicaments ayant un similaire fabriqué en Tunisie acquis par la PCT jusqu'au 31 Décembre 2023 . (Médicaments ayant les numéros 30.03 et 30.04 du tarifs des droits de douane).
72	Abandon des pénalités de retard dues sur les marchés publics dans le secteur du bâtiment et des travaux publics	Les pénalités de retard dues sur les marchés publics conclus dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et qui ont fait l'objet de déclaration de la réception provisoire avant le 31 décembre 2021 sont abandonnées.

Encouragements des énergies renouvelables et de l'économie verte

Encouragements des énergies renouvelables et de l'économie verte

Art.29

Investissements dans l'économie verte et le développement durable

Apport de la Loi de Finances 2022

Définitions

- *Les obligations vertes ont pour objectif le financement des projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, gestion durable des déchets et de l'eau et adaptation aux changements climatiques, etc.).*
- *Les obligations socialement responsables visent la réalisation de projets ayant un objectif social clair et dédiés à une population identifiée (accès à l'eau potable, éducation, création d'emplois, santé, logements, etc.).*
- *Les obligations durables sont des obligations dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement et de refinancement de projets, à la fois environnementaux et sociaux.*

Teneur de la mesure

Déduction **par les PP** des intérêts provenant des emprunts obligataires verts, socialement responsables et durables (**Green, Social and Sustainability Bonds**) de l'assiette de l'IRPP.

Condition

Ces intérêts sont déductibles dans la limite de 10 000 dinars par an.

Objectifs

Incitation des particuliers à souscrire aux emprunts obligataires verts, aux emprunts obligataires socialement responsables et emprunts obligataires durables.

Encouragements des énergies renouvelables et de l'économie verte

Art.30

Allègement de la fiscalité des véhicules automobiles hybrides et électriques

Législation en vigueur au 31/12/2021

Apport de la loi de finance au 01/01/2022

DC sur les véhicules hybrides (voitures de tourisme, voitures utilitaires et voitures mixtes)

Réduction de
30%



Réduction de
50%

DD sur les véhicules électriques (voitures de tourisme, voitures utilitaires, voitures mixtes et bus)

30%



0%

Taxe à la première immatriculation des voitures de tourisme hybrides, et électriques

Esence: entre 250 et 1000 DT

Huile lourde: entre 500 et 2000 DT



Réduction de
50%

Encouragements des énergies renouvelables et de l'économie verte

Autres dispositions

Art. 31 & 32

Art	Objet	Apport de la Loi de finance pour l'année 2022
31	Diminution des DD sur importation des panneaux solaires photovoltaïques (relevant du numéro Ex 85.41)	Dans le but de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables non polluantes, et afin de réduire les coûts des projets de production d'électricité provenant de l'énergie solaire, la LF 2022 a révisé vers la baisse les droits de douane sur l'importation des panneaux solaires relevant du numéro Ex 85.41 de 20% à 10% .
32	Augmentation du taux de la taxe pour la protection de l'environnement	Dans le cadre de la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement, et dans le but de fournir les ressources nécessaires pour financer la création des décharges de contrôles et de tri et les centres de valorisation des déchets, la LF 2022 a relevé le taux de la taxe pour la protection de l'environnement de 5% à 7% .

Amélioration des recettes fiscales

Mesures d'amélioration des recettes fiscales

Droits de timbre sur les tickets de caisse

Art. 54

Apport LF 2022

Institution d'un droit de **100 millimes** sur les tickets de caisse délivrés par les **grandes surfaces commerciales**, les **magasins multi-rayons rattachés à la DGE ou à la DME** ainsi que les **franchisés d'une marque ou d'une enseigne commerciale étrangère**.

Conditions

Les tickets de caisse doivent être **numérotés** dans une série **régulière** et **ininterrompue** selon un système fiable, permettant ainsi le contrôle fiscal à postériori du droit exigible.

Date d'entrée en vigueur

Ces dispositions s'appliquent aux tickets de caisse délivrés à partir du **1^{er} février 2022**.

Sanctions

Toute personne qui, ayant facturé les DT dus sur les tickets de caisse, n'a pas payé les sommes dues au trésor dans un délai de 6 mois est sanctionnée par:

- Peine d'emprisonnement de 16 jours à 3 ans et une amende de 1000 DT à 50 000 DT,
- En sus du paiement de l'impôt en principal et des pénalités de retard.

Mesures d'amélioration des recettes fiscales

Relèvement des tarifs de la taxe de circulation sur les voitures de tourisme

Art. 55

Apport de la Loi de Finances 2022

La taxe de circulation sur les voitures de tourisme a été augmentée selon la puissance fiscale comme suit :

Voitures de tourisme selon la puissance fiscale	Ancien montant	Nouveau montant
Ne dépasse pas 4 Chevaux fiscaux	60 dinars	65 dinars
5, 6 ou 7 Chevaux fiscaux	120 dinars	130 dinars
8 ou 9 Chevaux fiscaux	160 dinars	180 dinars
10 ou 11 Chevaux fiscaux	200 dinars	230 dinars
12 ou 13 Chevaux fiscaux	975 dinars	1 050 dinars
14 ou 15 Chevaux fiscaux	1 300 dinars	1 400 dinars
Egale ou supérieure à 16 Chevaux fiscaux, + voitures de sport quelle que soit leur puissance	1 950 dinars	2 100 dinars

Mesures d'amélioration des recettes fiscales

Augmentation des DD sur les produits de consommation et exonération des intrants

Art. 57

Révision des taux de droits de douane comme le montre le tableau ci-dessous:

Anciens taux	Nouveaux taux	Produits concernés
20%	43%	Produits de consommation non essentiels hors produits importés de l'Europe 43% : marbre, chaux, peinture, parfums, produits de maquillage, savon, tuyaux, pneus, valises, portes et panneaux en bois, fenêtres, ameublement, serviettes, chapeaux et bérets, produits d'aluminium, outils de fourrage, moteurs et équipements, compteurs manomètres. 50% : miel, pomme de terre, fruits secs, cornichon, maïs, vêtements, tapis, linge de lit, chaussures.
30%	50%	
36%		
0%	20%	Téléphones mobiles
0%	50%	Bananes fraîches ou sèches

Exonérations des DD: Les matières premières, les produits semi-finis et les autres articles n'ayant pas de similaires fabriqués localement, et destinés à être transformés ou à subir un complément de main d'œuvre, ou à être utilisés pour le montage ou la fabrication d'articles, équipements et autres produits dont les produits similaires bénéficient d'un taux de démantèlement à l'importation inférieur à 10% dans le cadre de l'accord entre la Tunisie et l'Union Européenne et les Etats membres.

Mesures d'amélioration des recettes fiscales

Autres dispositions

Art. 53, 56,
58 & 59

Art	Objet	Apport de la Loi de finance 2022
53	Révision des droits fixes d'enregistrement	Dans le cadre de l'actualisation périodique du tarif du droit d'enregistrement fixe et du droit dû au titre de la délivrance de copies des contrats enregistrés, la LF2022 a relevé ces tarifs de 25 DT à 30 DT par page par copie d'acte, selon le cas.
56	Révision de la redevance de compensation due sur les casinos, les boîtes de nuit et les pâtisseries	Dans le cadre de l'amélioration des recettes fiscales, la LF2022 a relevé la redevance de compensation due sur les casinos, les boîtes de nuit non affiliés à un établissement touristique et les pâtisseries à 3%, au lieu de 1% .
58	Révision de l'impôt sur les exportations de ferraille	Augmentation de la taxe à l'exportation de ferrailles et de déchets de métaux non ferreux et élargissement de son champs d'application : 300 DT/Tonne de fer, 700 DT/Tonne d'aluminium-plomb, 1000 DT/Tonne de cuivre, 2000 DT /Tonne de catalyseur,
59	Révision du tarif de la redevance due sur l'exercice du commerce de boissons alcoolisés	Dans le cadre de l'amélioration des recettes fiscales, la LF2022 a relevé le tarif de la redevance due sur l'exercice du commerce de boissons alcoolisés à emporter comme suit: <ul style="list-style-type: none">de 750 DT à 7 500 DT pour le commerce de distribution de gros,de 500 DT à 5 000 DT pour le commerce de distribution de détail.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.38

Révision du régime fiscal des revenus de capitaux mobiliers

Législation au 31/12/2021

Généralisation de l'application de la retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers, et ce, nonobstant le régime fiscal des bénéficiaires desdits revenus. Cette retenue à la source est définitive soit libératoire et non susceptible de déduction ou de restitution.

- Les bénéficiaires des revenus de capitaux mobiliers qu'ils soient des PP ou PM, soumises à l'impôt ou en sont exonérés ou hors champ d'application de l'impôt et nonobstant le résultat qu'elles réalisent, ne peuvent pas imputer la RS de 20%.
- Ainsi, lesdits revenus de capitaux mobiliers doivent être déduits au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal, pour les PP et les PM soumis selon le régime réel.
- Ce traitement fiscal s'applique aux résultats réalisés au cours de l'année 2020 à déclarer en 2021 et les années ultérieures.

Apport de la Loi de Finances 2022

Cette retenue à la source au taux de **20%** constitue désormais **une avance déductible de l'IR ou de l'IS** dû ultérieurement par les bénéficiaires desdits revenus ou des acomptes prévisionnels, le cas échéant.

- Ainsi, les RCM réalisés par les PP ne tenant pas une comptabilité sont soumis à l'IR selon le barème.
- Cependant cette retenue demeure définitive et libératoire dans les cas suivants:
 - RCM réalisés par des PM non soumises à l'IS ou qui en sont totalement exonérées,
 - RCM réalisés par les fonds commun de placement en valeurs mobilières,
 - RCM réalisés par les fonds d'amorçage et les fonds communs de placement à risque (FCPR).
- En outre, la retenue à la source supportée par les fonds commun de créances au titre des RCM est imputable sur la retenue à la source exigible sur les revenus qu'ils paient aux copropriétaires.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.52

Suppression du régime d'achat en suspension de TVA à l'export

Apport de la Loi de Finances 2022

Les sociétés de **commerce international** et les **entreprises de services** exportatrices ne peuvent plus bénéficier du régime d'achat en suspension de la TVA.

Il s'agit des cas suivants:

- Les assujettis à la TVA qui réalisent un chiffre d'affaires provenant de l'exportation ou des ventes en suspension de la taxe supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires global,
 - Les importations et les acquisitions locales de matières, produits et les prestations de services donnant droit à déduction et **nécessaires à la réalisation des opérations d'exportation,**
- En outre, les sociétés de commerce international totalement exportatrices **continuent de bénéficier du régime suspensif au titre du droit de consommation.**

Conditions de restitution du crédit de TVA provenant des opérations d'exportation:

Le crédit de la TVA **dégagé par la déclaration mensuelle** et provenant des opérations d'exportation est restituable sur demande déposée au centre de contrôle des impôts compétent, appuyée des pièces justifiant l'opération d'exportation.

La demande de restitution doit être accompagnée d'une copie des **déclarations relatives à l'exportation** des produits, ou de ce qui **prouve la réalisation du service à l'étranger.**

Délai de restitution du crédit de TVA provenant des opérations d'exportation:

Un délai réduit de **7 jours**, à partir de la date de dépôt de la demande de restitution.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.41

Plateforme électronique de préparation des certificats de R/S

Apport de la Loi de Finances 2022

Teneur de la mesure

La mise en place d'une **plateforme électronique** pour l'élaboration des certificats de retenue à la source.

Sanction du Bénéficiaire

➤ La déduction des montants retenus à la source est **limitée à ceux inscrits dans cette plateforme.**

Sanction du Payeur

- Une amende de **30%** du montant de l'impôt retenu à la source objet de l'infraction, avec un minimum de **50 DT** par attestation (au cas de délivrance d'attestation sans recours à la plateforme).
- Toute personne qui **s'abstient de délivrer une attestation** relative à des montants qu'elle a retenus à la source est passible **d'une amende égale à 200%** de ces montants, sans que le montant de l'amende ne soit inférieur à **100 DT** ou ne dépasse **5000 DT**.

- Le champs d'application de cette mesure, ses modalités pratiques et les délais de son application seront fixés par **arrêté du ministre des finances.**
- L'application de cette mesure sera réalisée d'une manière **progressive.**



Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.45

Rationalisation du paiement en espèces

Apport de la Loi de Finances 2022

- Il est interdit au receveur des finances de livrer les produits monopolisés (**tabac et autres**) si leur paiement n'intervient pas via un moyen de paiement bancaire ou postal ou un moyen de paiement électronique.
 - Toutefois, si le paiement est effectué par chèque, celui-ci doit être certifié par la banque.
-
- Est relevé à **5%**, au lieu de **1%**, le droit dû sur les paiements en espèces auprès de la recette des finances supérieurs à 3000 DT, au lieu de de 5000 DT.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.47 & 48

Instauration d'un nouveau type de contrôle fiscal

Teneur de la mesure

- Instauration d'un nouveau type de vérification appelé «**vérification ponctuelle**»,
- Cette vérification peut concerner tout ou partie des impôts ou quelques opérations ou données relatives à l'établissement desdits impôts.
- **Les prix de transfert** sont exclus du champ d'application.

Périodes concernées

- La vérification ponctuelle porte sur la situation fiscale d'une période non prescrite **limitée à une année**.
 - Cependant, les travaux de vérification peuvent porter sur des **périodes non couvertes** par cette vérification s'ils auraient une incidence sur la période couverte.
- ➔ Toutefois, la vérification des périodes non couvertes ne peut aboutir à la réclamation d'un impôt supplémentaire au titre desdites périodes.

Conditions

- La vérification ponctuelle ne peut être effectuée plus qu'une fois durant une année sauf sur demande du contribuable,
- L'administration fiscale ne peut procéder à une vérification ponctuelle après une vérification ponctuelle ou approfondie que lorsqu'elle dispose de renseignements touchant à l'assiette et à la liquidation de l'impôt dont elle n'a pas eu connaissance précédemment,
- Il est à signaler que la vérification préliminaire ne fait pas obstacle à la vérification ponctuelle.
- La prescription est interrompue par la notification de l'avis préalable de la vérification ponctuelle de la situation fiscale.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.47 & 48

Instauration d'un nouveau type de contrôle fiscal

	Préliminaire	Approfondie	Ponctuelle
Notification de l'avis préalable pour le commencement de la vérification	N/A	15 jours	15 jours
Délai maximum accordé pour différer (reporter) le commencement de la vérification	N/A	60 jours	7 jours
Délai maximum accordé pour la présentation de la comptabilité	N/A	30 jours	7 jours
Durée effective maximale de la vérification: <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base d'une comptabilité • Les autres cas 	90 jours à compter de la date de l'expiration du délai accordé pour répondre à la demande de renseignements, éclaircissements ou justification	<ul style="list-style-type: none"> • 6 mois • 1 année 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 jours • 60 jours
Délai de réponse à la demande de renseignements, éclaircissements ou justifications	20 jours	20 jours	7 jours
Durée maximale d'interruption (suspension) de la vérification	N/A	60 jours	15 jours
Délai maximum d'opposition aux résultats de la vérification	45 jours	45 jours	10 jours
Délai maximum de la réponse des services du contrôle fiscal à l'opposition du contribuable	90 jours	90 jours	10 jours
Délai maximum de la réponse du contribuable à la réponse des services du contrôle fiscal sur son opposition	15 jours	15 jours	7 jours
Délai maximum pour l'opposition à la révision des services du contrôle fiscal des résultats de la vérification, à la lumière de l'avis de la commission de conciliation	30 jours	30 jours	7 jours
Délai maximum pour l'établissement de l'arrêt de taxation d'office (à compter de la notification des résultats)	30 mois	30 mois	12 mois

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.37

Elargissement des avantages fiscaux accordés aux dons

Apport de la Loi de Finances 2022

En matière de droits d'enregistrement

Sont Exonérés des droits d'enregistrement les **conventions de dons** accordés à l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics et les dons accordés dans le cadre de la coopération internationale au profit des entreprises publiques et des associations créées conformément à la législation en vigueur, ainsi que tous les contrats financés par ces dons.

➤ **En dépit de l'exonération, ces conventions de dons peuvent être enregistrées gratis.**

En matière de TVA

Extension du **régime suspensif** en matière de TVA **aux voitures de tourisme** livrées ou financées à titre de dons à l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises et établissements publics, aux instances constitutionnelles et aux associations créées conformément à la législation en vigueur, dans le cadre de la coopération internationale et ce, dans la limite du montant du don.

➤ **Cette suspension est accordée sur attestation délivrée par le bureau de contrôle des impôts.**

En matière de Droits de consommation

Extension du régime suspensif en matière de droits de consommation aux **biens, marchandises, travaux et prestations, y compris les voitures de tourisme**, livrés ou financés à titre de dons, dans le cadre de la coopération internationale, à l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises et établissements publics, aux instances constitutionnelles et aux associations et ce, dans la limite du montant du don.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.33

Elargissement du champs d'application de la TVA

Teneur de la mesure

Assujettissement à la TVA du **commerce de détail des boissons alcoolisées, vins et bières.**

Stock de départ

- Les commerçants concernés bénéficient de la déduction de TVA grevant leur **stock de départ** constaté au 31/12/2021.
- Ces commerçants doivent déposer un **inventaire des stocks** et un état de la TVA y afférente auprès du service fiscal compétent, au plus tard le **31 mars 2022**.
- Cette déduction **ne peut pas donner lieu à une demande de restitution** du crédit de TVA qui n'a pas pu être imputé.

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Art.51

Mesures de maîtrise et de contrôle des forfataires

Législation au 31/12/2021

Les entreprises (industrielles ou de commerce de gros) doivent facturer une **avance de 1%** (du montant TTC) sur les ventes effectuées au profit des personnes physiques soumises au régime forfataire.

Apport de la Loi de Finances 2022

A partir de 2022, une **amende** sera appliquée **égale au double des montants non facturés ou facturés de manière insuffisante** de cette avance par les entreprises (industrielles ou de commerce de gros).

Poursuite de la réforme fiscale et de la modernisation de l'administration

Autres dispositions

Art. 68

Art	Objet	Apport de la Loi de finance pour l'année 2022
68	Révision du plafond de calcul des pénalités de retard	<p>Plafonnement des pénalités de retard dues sur les créances publiques constatées, y compris les créances constatées chez le receveur des finances, au montant de la créance en principal.</p> <p>L'application de cette mesure ne peut pas entraîner la restitution de montants payés sauf en vertu d'un jugement définitif.</p>
43	Exonération des commissions bancaires au titre des opérations de paiement électronique de la TVA	<p>Exonération de la TVA des commissions relatives aux paiements électroniques <u>via les bornes, l'internet et le téléphone mobile.</u></p>

Amnistie fiscale

Apport de la Loi de Finances 2022

Teneur de la mesure

- Les **PP** qui déposent des sommes d'argent provenant d'activités **imposables et non déclarées** dans un **compte bancaire ou postal**, seront **libérées fiscalement**, dans la limite des sommes déposées, et ce, moyennant le paiement d'**une retenue à la source libératoire de 10%**.
- La banque ou la poste procède à la retenue à la source libératoire de 10% et à son reversement au trésor public et ce, dans un délai ne dépassant pas les **28 premiers jours** du mois suivant.

Conditions

- ✓ Dépôt d'une **demande** auprès de la banque ou de la poste dépositaire,
- ✓ Dépôt des sommes d'argent dans un compte bancaire ou postal, dans un délai n'excédant pas **fin juin 2022**.

Interdictions

Cette disposition ne s'applique pas aux sommes provenant d'une source illicite ou liée à un fait punissable par la loi relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.



Ne sont pas concernés par cette disposition les contribuables auxquels un avis préalable de vérification fiscale a été notifié avant la fin du mois de juin 2022.

Amnistie fiscale

Régularisation des créances fiscales

Art. 67-1

Créances concernées	Amnistie	Conditions
<ul style="list-style-type: none">➤ Les créances fiscales constatées dans les écritures des receveurs des finances avant le 1^{er} janvier 2022,➤ Les créances fiscales non constatées avant le 1er janvier 2022, ayant fait l'objet d'une reconnaissance de dette ou d'une notification d'arrêté de taxation d'office avant le 1^{er} mai 2022,➤ Les créances fiscales exigibles en vertu de jugements relatifs à l'assiette de l'impôt et constatées avant le 1^{er} mai 2022,	<p>Abandon des:</p> <ul style="list-style-type: none">✓ pénalités de retard,✓ pénalités de recouvrement,✓ frais de poursuite.	<ul style="list-style-type: none">▪ Souscription à un calendrier de paiement dans un délai maximum ne dépassant pas le 30 avril 2022,▪ Paiement des montants dus par tranches trimestrielles, sur une période n'excédant pas 5 ans.

Amnistie fiscale

Art. 67-2

Amendes et condamnations pécuniaires et amendes fiscales administratives

Créances concernées	Amnistie	Conditions
<ul style="list-style-type: none">➤ Les amendes et condamnations pécuniaires constatées avant le 25 avril 2022,➤ Les amendes relatives aux infractions fiscales administratives constatées avant le 25 avril 2022,➤ Les frais de poursuites y afférents.	✓ Abandon de 50% des créances fiscales.	<ul style="list-style-type: none">▪ Souscription d'un calendrier de paiement avant le 30 avril 2022,▪ Paiement des montants restants par tranches trimestrielles sur une période n'excédant pas 5 ans.



Ces dispositions ne s'appliquent pas aux amendes et condamnations pécuniaires prononcées en matière de **chèques sans provision.**

Créances concernées	Amnistie	Conditions
<ul style="list-style-type: none">➤ Les amendes douanières objet de procès-verbaux avant le 1^{er} janvier 2022,➤ Les amendes douanières objet de jugements prononcés avant le 1^{er} janvier 2022,➤ Les amendes douanières bénéficiant d'une transaction en cours.	<p>Application d'un abattement de:</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 90% du montant des amendes n'excédant pas 1 million de dinars,✓ 95% du montant des amendes excédant 1 million de dinars.	<p>2 modalités sont possibles:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Paiement de la totalité du montant des droits et taxes exigibles et du reste des amendes avant le 1^{er} janvier 2023, à condition de déposer une demande à cet effet auprès de la direction générale des douanes avant le 1^{er} novembre 2022,▪ Souscription d'un calendrier de paiement de la totalité du montant des droits et taxes exigibles et du reste des amendes, avant le 1^{er} juillet 2022, par tranches trimestrielles sur une période n'excédant pas 5 ans dont la première tranche doit être payée lors de la souscription du calendrier.

Amnistie fiscale

Art. 67-4

En cas de manquements dans les déclarations fiscales

Créances concernées	Amnistie	Conditions
<ul style="list-style-type: none">➤ Déclarations fiscales en défaut et déclarations rectificatives, déposées <u>même après l'intervention de l'administration fiscale ou après la notification des résultats d'une vérification fiscale</u>,➤ Droits d'enregistrement des actes, écrits et déclarations.	<ul style="list-style-type: none">✓ Abandon des pénalités de retard exigibles.	<ul style="list-style-type: none">▪ Les déclarations en question doivent être:<ul style="list-style-type: none">○ échues avant le 31 octobre 2021,○ déposées dans la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022,▪ Payer le principal de l'impôt exigible lors du dépôt de la déclaration ou lors de l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement.

Amnistie fiscale

Dispositions communes

Art. 67-5

Calendrier de paiements

Le calendrier de paiement sera fixé par **arrêté du ministre des finances** selon la qualité du contribuable, le montant de la créance fiscale en principal ou des amendes douanières, les délais et le nombre de tranches trimestrielles de paiement.

Conditions

Sont suspendues les procédures de poursuite pour chaque contribuable qui s'engage à payer les tranches exigibles à leurs échéances. **Le non paiement d'une tranche échue entraîne la reprise des poursuites légales.**

Déchéance

L'avantage de l'abandon est déchu lors du dépassement d'un délai de **180 jours** de l'échéance de n'importe quelle tranche objet du calendrier de paiement. Ainsi, les sommes non payées deviennent exigibles en principal et en pénalités, sans aucune déduction.

Autres mesures

Autres mesures

Un programme spécifique pour la mise à la retraite avant l'âge légal

Art.14

Apports de la Loi de Finances 2022

- Les agents de la fonction publique âgés d'au moins **57 ans** durant la période allant du **1^{er} janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2024** peuvent demander leur retraite anticipée.
- La pension de retraite est calculée à partir de la date de départ en retraite (pension immédiate) et prend en compte la durée restante pour atteindre l'âge de 62 ans (bonification).

L'employeur prend en charge les montants de retraite ainsi que les cotisations sociales exigibles jusqu'à l'âge de 62 ans.

Apport de la Loi de Finances 2022

- Une meilleure représentation du contribuable auprès des commissions de conciliation par deux membres nommés par le médiateur fiscal.
- *Extension* du délai maximum pour la notification des **arrêtés de taxation d'office** du **30 Juin 2021** au **31 Décembre 2022**, et ce, pour les résultats de la vérification fiscale notifiés avant le 1^{er} janvier 2019.
- La période de saisine du dossier de vérification fiscale par la commission de conciliation et jusqu'à la notification de son avis n'est pas prise en compte dans le délai maximum accordé à l'administration fiscale pour l'établissement de l'arrêté de taxation d'office (30 mois).

Art	Objet	Apport de la Loi de finances 2022
12	Création d'un compte spécial du trésor « Compte de diversification des sources de sécurité sociale »	Ce compte sera alimenté par les recettes de la Contribution Sociale de Solidarité « CSS » et servira au financement des caisses nationales de sécurité sociale. Il est contrôlé de la part du Ministre chargé des affaires sociales.
13	Création d'un fonds spécial « Fonds d'appui aux Partenariats Public-Privé »	Ce fond spécial va servir au financement des travaux d'assistance et accompagnements réalisés par des experts et bureau d'études . Les ressources de ce fonds sont composées principalement par la participation de la caisse des dépôts et consignations « CDC ».
15	Encouragement des agents publics à la création des entreprises	Un congé est accordé aux fonctionnaires publics de durée maximale de 3 ans renouvelable une seule fois (au lieu d'une année). Le fonctionnaire continue de bénéficier de la couverture sociale pendant les 3 premières années avec un demi-salaire pour la première année ou bien les deux premières années du congé dans le cas où le projet est implanté dans une zone de développement régional.
40	Exonération des droits d'enregistrement, les acquisitions des immeubles par l'Etat.	A partir du 1^{er} Janvier 2022 , toute acquisition de bien immobilier par l'Etat, à titre onéreux ou à titre gratuit, est exonéré des droits d'enregistrement.

Vos Contacts



Omar Besbes

Expert-Comptable

Associé

United Advisers

Tel : +216 98 973 082

E-Mail : o.besbes@ua.tn



Khalil Laabidi

Conseiller en investissement et
expert fiscal

Associé

United Advisers

Tel: +216 98 35 36 20

E-Mail: k.laabidi@ua.tn





TAX & FINANCIAL ADVISORY

Tax & Financial Advisory Firm
Immeuble Tour des Bureaux (ICC1),
4ème étage, Appt B05,
Centre Urbain Nord, Tunis 1082
www.ua.tn

© 2022 United Advisers